

BELGIQUE

L'écart de PIB par habitant par rapport aux pays les plus performants reste marqué, essentiellement en raison de faibles taux d'emploi, surtout pour les travailleurs âgés, et aussi d'un chômage élevé dû en partie à des déséquilibres géographiques sur le marché du travail. De vastes réformes ont été mises en œuvre ces dernières années pour améliorer la performance du marché du travail, mais de nouvelles mesures devront être prises, en particulier dans les domaines évoqués ci-après.

Priorités fondées sur des indicateurs

Alléger encore l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé

Les taux d'emploi sont faibles pour les travailleurs âgés, car les plans de retraite anticipée sont encore généralisés et la poursuite de l'activité à un âge avancé est fortement taxée.

Mesures prises : les plafonds au-delà desquels la pension de retraite est partiellement réduite lorsque le retraité perçoit des revenus du travail ont été relevés. Aucune autre mesure n'a été prise, sinon pour achever la mise en œuvre du Pacte de solidarité en 2008. Le pacte comportait un relèvement progressif, de 58 à 60 ans, de l'âge minimum de la préretraite dans le cadre de l'assurance vieillesse ainsi qu'un allongement du nombre d'années de travail exigé pour percevoir une pension de retraite à taux plein.

Recommandations : mettre fin à la retraite anticipée via l'assurance vieillesse et aux autres voies de sortie possibles. Il faudrait pour cela étendre à tous les accords salariaux la surtaxe sur les indemnités complémentaires de chômage et éliminer progressivement les exemptions dont bénéficient certaines professions.

Réduire encore le coïncidence fiscale sur les bas salaires

Le coïncidence fiscale compte parmi les plus élevés dans la zone de l'OCDE. En particulier, les ménages à bas revenu sont soumis à des taux marginaux effectifs d'imposition d'un niveau élevé, qui les découragent d'exercer une activité et de travailler un plus grand nombre d'heures, tout en accentuant les pressions structurelles sur les salaires.

Mesures prises : des mesures ont été prises pour valoriser le travail, notamment une nouvelle baisse des cotisations individuelles de sécurité sociale sur des bas salaires et une réduction de l'impôt des personnes physiques.

Recommandations : cibler toutes les subventions salariales et toutes les baisses de cotisations de sécurité sociale sur les bas salaires, afin d'éviter les effets de substitution entre les différents dispositifs d'aide. Mettre fin en particulier aux autres allègements de cotisations pour les autres catégories de travailleurs, notamment en cas de travail posté.

Assouplir la réglementation dans le commerce de détail

Les règles d'urbanisme et la réglementation concernant l'horaire d'ouverture des magasins restent strictes. Les régimes d'autorisation sont très restrictifs, ce qui entrave les créations de magasins et nuit à l'amélioration de l'emploi et de la productivité dans ce secteur.

Mesures prises : aucune mesure n'a été prise depuis les réformes de 2006.

Recommandations : alléger les régimes d'autorisation et faciliter la création de grandes surfaces en assouplissant les règles d'urbanisme. Libéraliser également l'horaire d'ouverture des magasins en dehors de certaines zones touristiques.

Autres grandes priorités

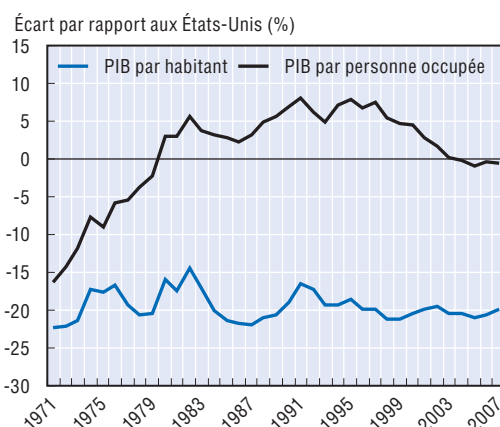
- **Négociations salariales.** Pour atténuer les déséquilibres du marché du travail, très marqués et persistants, élargir les possibilités de non-participation des entreprises aux accords sectoriels. Assouplir la fixation des salaires. Supprimer l'indexation des salaires.
- **Indemnisation du chômage.** Pour tirer pleinement parti d'une politique davantage axée sur l'activation, réduire le niveau de l'indemnisation en fonction de la durée du chômage, afin d'inciter davantage à la recherche d'un emploi.

BELGIQUE

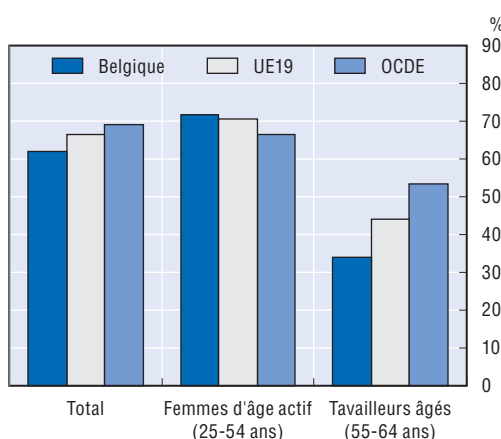
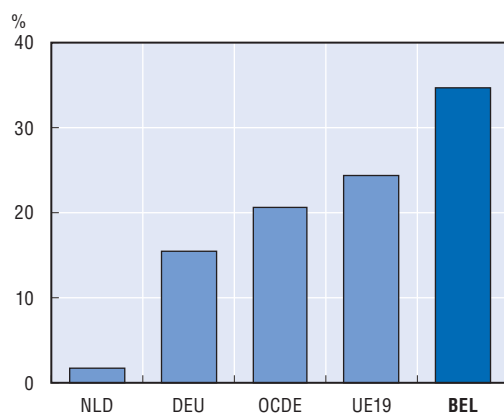
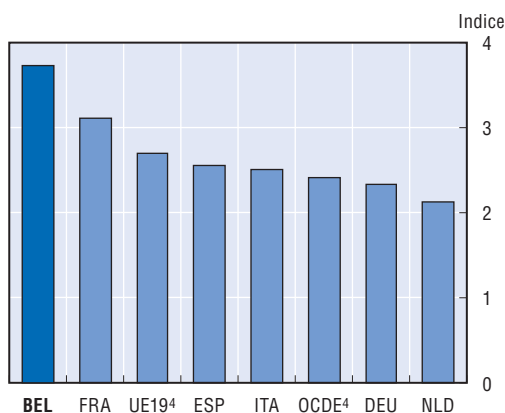
Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance tendancielle, en pourcentage

| | 1997-2007 | 1997-2002 | 2002-2007 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| PIB par habitant | 1.7 | 1.9 | 1.6 |
| Utilisation des ressources en main-d'œuvre | 0.4 | 0.4 | 0.4 |
| dont : Taux d'emploi | 0.4 | 0.4 | 0.4 |
| Nombre moyen d'heures travaillées | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Productivité du travail | 1.4 | 2.2 | 1.2 |
| dont : Intensité capitalistique | 0.5 | 0.6 | 0.5 |
| Productivité multifactorielle | 0.8 | 0.9 | 0.7 |

Source : Estimations fondées sur les *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2008/2, n° 84.A. L'écart de PIB par habitant est persistant¹

B. Le taux d'emploi des travailleurs âgés est faible, 2007

C. L'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé est l'un des plus élevés de l'OCDE, 2007²D. Les réglementations dans le commerce de détail sont restrictives, 2008³

- Écarts en pourcentage avec le PIB par habitant et par personne occupée des États-Unis, à parité de pouvoir d'achat constante (PPA) de 2000.
- Impôt implicite intégré dans le système de pension de vieillesse qui pèse sur la poursuite de l'activité, à 60 ans.
- L'indicateur varie sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.
- À l'exclusion de la Grèce, de l'Irlande et de la République slovaque.

Source : Graphique A : OCDE, *Base de données des comptes nationaux*; graphique B : OCDE, *Base de données des statistiques de la population active*; graphique C: Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 370 et calculs de l'OCDE; graphique D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/533826616320>